

Au Conseil Communal
de Prangins

Prangins, le 9 février 1979

Concerne : Préavis municipal No.16/78

Rapport de la commission.

Messieurs,

Notre commission devait se prononcer sur une demande de crédit de 200000 francs pour le remplacement de la conduite d'eau potable le long de la RC No.1 entre le carrefour de Sadex et la commune de Nyon.

Notre commission s'est réunie en présence de Monsieur A.Cailler Municipal et de Monsieur Wiek Ingénieur que nous remercions.

Cette conduite, qui a plus de 50 ans, est dans un état défectueux et demande de fréquentes réparations. Ces réparations sont souvent très coûteuses comme cette conduite se trouve en partie sous la route. Ces deux dernières années pas moins de cinq interventions ont eu lieu sur cette conduite ce qui montre que son remplacement est absolument nécessaire.

Le bureau d'ingénieurs étudia deux variantes.

La variante 1 est un projet global qui comporte en plus des travaux du domaine communal, une étude concernant les travaux de raccordements privés.

La variante 2, qui est celle adoptée et proposée par notre Municipalité, prévoit le remplacement complet de la conduite le long de la RC No.1 côté Jura plus deux traversées de la route pour fixation de bornes incendies du côté lac de cette route.

Notre commission accepte la proposition de la Municipalité en recommandant que des contacts soient pris avec les propriétaires pour que les travaux de raccordements privés (voir variante 1 pour les plans) soient réalisés en même temps. En effet il ne serait pas judicieux d'exécuter plusieurs fois de suite des travaux sur cette route.

Monsieur Cailler nous a assuré que ce point sera réglé avant le début des travaux et que ces propriétaires seront obligés de faire exécuter ces travaux comme le prévoit le règlement communal.

Rappelons que cette conduite fait partie du réseau basse pression. Une possibilité de raccordement au réseau haute pression est prévue en cas d'urgence.

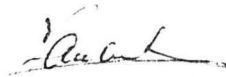
Notre commission demanda si une éventuelle coordination était prévue avec les services du gaz, de l'électricité et des PTT pour pose de conduites respectivement de câbles pendant que cette fouille sera ouverte. Notre Municipalité a contacté ces différents services. Lors de la rédaction de ce rapport aucun accord définitif n'avait pu être conclu avec ces différents services.

Les travaux de réfection de cette conduite seront exécutés en coordination avec les travaux concernant les raccordements privés pour l'épuration des eaux.

Rappelons que si le crédit demandé est de 200000 francs, le montant déboursé par notre commune ne sera que de 160000 francs, l'assurance incendie payant les derniers 40000 francs.

En conclusion, notre commission propose au Conseil Communal d'accorder à la Municipalité un crédit de 200000 francs pour le remplacement de la conduite d'eau potable, tronçon Sadex jusqu'à la limite de la commune de Nyon.

La commission : Aubert Jâmes



Fournier Jean



Jacques Eric



Jeanneret Michel (excusé)

Bryand Michel

